

Le 21 mars 2002

L'honorable Paul Bégin
Ministre de la Justice et procureur
général du Québec
1200, rte de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le ministre,

Objet : Techniques de reproduction et de génétique

Nous vous écrivons afin d'exhorter votre gouvernement à préparer des projets législatifs sur le thème des techniques de reproduction et de génétique (TRG) et d'harmoniser ces projets avec ceux du gouvernement fédéral et des autres gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le rapport de la Commission royale sur les nouvelles technologies de reproduction date de 1993. Depuis lors, la technologie médicale a accompli des progrès considérables au plan de ses capacités et de son potentiel pour l'avenir. L'application de ces technologies a soulevé une foule d'enjeux de diverses natures, notamment :

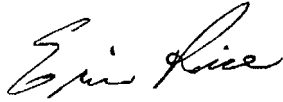
- l'interdiction de certaines technologies et activités;
- l'octroi de licences et la réglementation des cliniques et des instituts de recherche;
- la protection de la vie privée et le droit à l'information médicale;
- le lien juridique de parenté lorsque la technologie est à l'origine de grossesse, y compris les droits de garde et de visite;
- l'admissibilité en vertu du droit successoral et des testaments; et
- les obligations alimentaires dues à l'enfant issu de ces technologies.

Les techniques de reproduction et de génétique touchent des domaines de compétence fédérale exclusive, de compétence provinciale et territoriale exclusive et de compétence partagée entre les divers paliers de gouvernement. Il est cependant de la plus haute importance que les Canadiens et Canadiennes soient régis par des normes uniformes dans l'ensemble du pays afin de traiter ces questions de manière identique et d'empêcher une « surenchère judiciaire ».

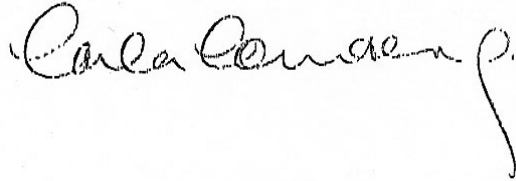
Le gouvernement fédéral a préparé un projet législatif en vue d'interdire certains types d'activités en rapport avec les TRG et d'en réglementer d'autres. Tous les paliers de gouvernement doivent se concerter pour traiter des enjeux et questions relatifs aux TRG.

Vous trouverez ci-joint une résolution sur ce sujet que l'ABC a approuvée dans le cadre de son Congrès annuel tenu à Saskatoon, en août 2001.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Rice, c.r.
Président



Carla Courtenay
Présidente, Section nationale du
droit de la famille



Brent Windwick
Président, Section nationale du
droit de la santé

c.c. : Sylvie Devito, présidente - Division du Québec
Gerald Stotland, président - Section du droit de la famille de la Division du Québec
Claude Beaudoin, directeur exécutif - Division du Québec